



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION

Numéro : AP2011-418

Date : 22 Juin 2011

Unité administrative responsable Approvisionnements

Instance décisionnelle Conseil d'agglomération de la Ville de Québec

Date cible :

Projet

Objet

Autorisation d'un processus d'homologation de produits de bois pour une éventuelle intégration de ce matériau pour certaines composantes aux fins du projet de construction de l'amphithéâtre multifonctionnel de Québec (44054)

Code(s) de classification

EXPOSÉ DE LA SITUATION

Cette demande provient du directeur du projet « Amphithéâtre multifonctionnel de Québec » qui désire établir un processus d'homologation afin d'évaluer les produits de bois qui pourraient éventuellement être intégrés pour certaines composantes lors de la construction de l'amphithéâtre multifonctionnel de Québec.

Ce processus a été retenu pour les considérations suivantes, soit :

- le nombre limité de fournisseurs;
- la capacité de production à vérifier;
- les limites structurales spécifiques à ce matériau et les codes et normes du bâtiment;
- les efforts importants à déployer dans l'intégration du bois aux plans et devis;
- les dommages très importants au projet s'il y avait un problème de conception lors de l'ingénierie de détail, un délai de livraison ou si le coût soumissionné est très différent des estimations budgétaires;
- la réalisation du projet avec des obligations additionnelles de résultat en regard des coûts et de l'échéancier;
- l'attribution de contrats ou de sous-traitances dans le cadre d'appels d'offres publics suivant la Loi sur les cités et villes.

Le Service des approvisionnements, conjointement avec le directeur du projet, le Service de la gestion des immeubles et le Service des affaires juridiques ont préparé un cahier des charges et des grilles comportant les critères d'évaluation et leur pondération qui seront utilisées pour l'homologation des composantes de toiture, des planchers des déambulatoires et des parements extérieurs.

L'article 573.1.0.2. de la Loi sur les cités et villes permet au conseil de la ville d'établir un processus d'homologation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES

RECOMMANDATION

D'autoriser le processus d'homologation de produits du bois pour une éventuelle intégration de ce matériau pour certaines composantes aux fins du projet de construction de l'amphithéâtre multifonctionnel de Québec, d'approuver les grilles d'évaluation et de pondération ci-annexées et d'autoriser le greffier de la Ville à publier l'avis public à cet effet.

IMPACT(S) FINANCIER(S)



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION	Numéro : AP2011-418 Date : 22 Juin 2011
Unité administrative responsable	Approvisionnement
Instance décisionnelle	Conseil d'agglomération de la Ville de Québec Date cible :
Projet	
Objet	Autorisation d'un processus d'homologation de produits de bois pour une éventuelle intégration de ce matériau pour certaines composantes aux fins du projet de construction de l'amphithéâtre multifonctionnel de Québec (44054)
IMPACT(S) FINANCIER(S)	
ÉTAPES SUBSÉQUENTES	
ANNEXES	Grilles d'évaluation (électronique)
VALIDATION	
Intervenant(s)	Intervention Signé le
Responsable du dossier (requérant)	
Martin Garon	Favorable 2011-06-22
Approbateur(s) - Service / Arrondissement	
Daniel Maranda	Favorable 2011-06-22
Cosignataire(s)	
Direction générale	
Gilles Noël	Favorable 2011-06-23
Résolution(s)	
CA-2011-0308	Date: 2011-07-05
CV-2011-0686	Date: 2011-07-04
CE-2011-1204	Date: 2011-06-29



**GRILLE D'ÉVALUATION POUR LE PROCESSUS D'HOMOLOGATION DE
PRODUITS DE BOIS, VISANT À ÉVALUER DES FOURNISSEURS INTÉRESSÉS À
PRÉSENTER DES PROPOSITIONS POUR UNE ÉVENTUELLE INTÉGRATION DE CE
MATÉRIAU POUR CERTAINES COMPOSANTES AUX FINS DU PROJET DE
CONSTRUCTION DE L'AMPHITHÉÂTRE MULTIFONCTIONNEL DE QUÉBEC**

Titre :	Appel de qualification No :
---------	-----------------------------

COMPOSANTE DE TOITURE									
ÉVALUATION QUALITATIVE		Proposant A		Proposant B		Proposant C		Proposant D	
CRITÈRES	Pondération	Note (0 à 100%)	Pointage	Note (0 à 100%)	Pointage	Note (0 à 100%)	Pointage	Note (0 à 100%)	Pointage
1. L'expérience du proposant	20								
2. Capacité de production confirmée par des statistiques actuelles de production du fabricant	20								
3. Expertise professionnelle du proposant	10								
4. Expertise des consultants externes qui auront à certifier les produits									
4.1 Architectes	9/20								
4.2 Ingénieurs	9/20								
4.3 Expert en code et normes du bâtiment	2/20								
5. Démonstration de la pertinence de l'utilisation du bois comme étant un élément structurant basé sur des spécifications techniques	30								
Pointage total	100		/100		/100		/100		/100

Le comité de sélection recommande aux autorités concernées l'acceptation de la qualification des fournisseurs dans l'éventualité de l'utilisation du bois pour la construction de l'amphithéâtre multifonctionnel de Québec.



GRILLE D'ÉVALUATION POUR LE PROCESSUS D'HOMOLOGATION DE PRODUITS DE BOIS, VISANT A EVALUER DES FOURNISSEURS INTERESSES A PRESENTER DES PROPOSITIONS POUR UNE EVENTUELLE INTEGRATION DE CE MATERIAU POUR CERTAINES COMPOSANTES AUX FINS DU PROJET DE CONSTRUCTION DE L'AMPHITHEATRE MULTIFONCTIONNEL DE QUEBEC

Titre :	Appel de qualification No :
---------	-----------------------------

COMPOSANTE DES PLANCHERS DES DÉAMBULATOIRES									
ÉVALUATION QUALITATIVE		Proposant A		Proposant B		Proposant C		Proposant D	
CRITÈRES	Pondération	Note (0 à 100%)	Pointage	Note (0 à 100%)	Pointage	Note (0 à 100%)	Pointage	Note (0 à 100%)	Pointage
1. L'expérience du proposant	20								
2. Capacité de production confirmée par des statistiques actuelles de production du fabricant	20								
3. Expertise professionnelle du proposant	10								
4. Expertise des consultants externes qui auront à certifier les produits									
4.1 Architectes	9/20								
4.2 Ingénieurs	9/20								
4.3 Expert en code et normes du bâtiment	2/20								
5. Démonstration de la pertinence de l'utilisation du bois comme étant un élément structurant basé sur des spécifications techniques	30								
Pointage total	100		/100		/100		/100		/100

Le comité de sélection recommande aux autorités concernées l'acceptation de la qualification des fournisseurs dans l'éventualité de l'utilisation du bois pour la construction de l'amphithéâtre multifonctionnel de Québec.



**GRILLE D'ÉVALUATION POUR LE PROCESSUS D'HOMOLOGATION DE
PRODUITS DE BOIS, VISANT À ÉVALUER DES FOURNISSEURS INTÉRESSÉS À
PRÉSENTER DES PROPOSITIONS POUR UNE ÉVENTUELLE INTÉGRATION DE
CE MATÉRIAU POUR CERTAINES COMPOSANTES AUX FINS DU PROJET DE
CONSTRUCTION DE L'AMPHITHÉÂTRE MULTIFONCTIONNEL DE QUÉBEC**

Titre :	Appel de qualification No :
---------	-----------------------------

COMPOSANTE DES PAREMENTS EXTÉRIEURS

ÉVALUATION QUALITATIVE		Proposant A		Proposant B		Proposant C		Proposant D	
CRITÈRES	Pondération	Note (0 à 100%)	Pointage	Note (0 à 100%)	Pointage	Note (0 à 100%)	Pointage	Note (0 à 100%)	Pointage
1. L'expérience du proposant	20								
2. Capacité de production confirmée par des statistiques actuelles de production du fabricant	20								
3. Expertise professionnelle du proposant	10								
4. Expertise des consultants externes qui auront à certifier les produits									
4.1 Architectes	9/20								
4.2 Ingénieurs	9/20								
4.3 Expert en code et normes du bâtiment	2/20								
5. Démonstration de la pertinence de l'utilisation du bois comme étant un élément structurant basé sur des spécifications techniques	30								
Pointage total	100		/100		/100		/100		/100

Le comité de sélection recommande aux autorités concernées l'acceptation de la qualification des fournisseurs dans l'éventualité de l'utilisation du bois pour la construction de l'amphithéâtre multifonctionnel de Québec.



GRILLE D'ÉVALUATION POUR LE PROCESSUS D'HOMOLOGATION DE PRODUITS DE BOIS, VISANT À ÉVALUER DES FOURNISSEURS INTÉRESSÉS À PRÉSENTER DES PROPOSITIONS POUR UNE ÉVENTUELLE INTÉGRATION DE CE MATÉRIEL POUR CERTAINES COMPOSANTES AUX FINS DU PROJET DE CONSTRUCTION DE L'AMPHITHÉÂTRE MULTIFONCTIONNEL DE QUÉBEC

1. CRITÈRES D'ÉVALUATION ET LEUR PONDÉRATION :

L'ensemble des critères représente un total de 100 points. La pondération représente l'importance relative accordée à chaque critère.

Les critères suivants ainsi que leur pondération s'appliquent :

Critères	Pondération
1. <i>L'expérience du Proposant</i> Évaluation de l'expérience et de la compétence du proposant et de ses principaux dirigeants dans le domaine spécifique de la production de composante de bois et dans des projets réalisés, pertinents et comparables, du type de clientèle, de ses alliances stratégiques du nombre d'années en affaires, etc.	20
2. <i>La capacité de production confirmée par des statistiques actuelles de production du fabricant</i> Évaluation de la capacité de production de chacune des composantes par la présentation des installations, des équipements, de la main-d'œuvre, des taux de production, des sources d'approvisionnement et de la capacité de manutention.	20
3. <i>Expertise professionnelle du proposant</i> Présentation de l'organisation, de l'agencement et de la disponibilité des ressources humaines et matérielles. Fournir un organigramme des différentes ressources proposées, leurs rôles et leurs implications.	10
4. <i>Expertise des consultants externes qui auront à certifier les produits</i> Évaluation de l'expérience des ingénieurs, architectes et expert en code et normes du bâtiment affectés au projet ainsi que les modes de contrôle de la qualité des services et des documents soumis par les experts externes.	20
5. <i>Démonstration de la pertinence de l'utilisation du bois comme étant un élément structurant basé sur des spécifications techniques</i> Évaluation de la qualité des concepts et des produits proposés faite indépendamment pour chacune des trois composantes (toiture, planchers des déambulatoires et parements extérieurs) selon des spécifications techniques.	30
Total	100

Une proposition est une offre comportant une démarche ou une analyse ou une solution pour répondre aux besoins spécifiques d'un projet.

Les critères d'évaluation des offres ainsi que la grille d'évaluation feront partie intégrante de l'appel de qualifications.